



Municipalité de Labelle

INFO BUDGET 2004

Allocution de la mairesse sur les prévisions budgétaires 2004

Le conseil municipal est heureux d'annoncer aux Labellois, un gel du taux de taxe foncière pour l'année 2004. Les organismes supérieurs, tel le gouvernement et ceux dont la Municipalité est partenaire ont cependant imposé des quotes-parts à la hausse. Ce sont :

- ☐ Les régies de collecte des déchets ménagers nous imputent une part des coûts croissants de l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand. Ces frais sont reliés au nouveau plan de gestion des matières résiduelles imposé par le gouvernement et administré par la MRC. Cette augmentation représente la somme de 25,65 \$ par résidence.
- ☐ La Sûreté du Québec, de son côté nous facture des coûts supplémentaires qui induisent une hausse de la taxe reliée de quatre (4) cents du cent dollars d'évaluation.
- ☐ Par contre, le remboursement de la dette a diminué légèrement, ce qui se reflète dans les taux reliés aux règlements d'emprunts.

De façon générale, si on enlève l'augmentation de la masse salariale prévue à la prochaine convention collective avec les employés syndiqués de la Municipalité, et la hausse des quotes-parts imposées par les organismes, la variation globale du budget est d'environ 4 %.

Cette situation s'exprime de la façon suivante, dans le budget de la Municipalité :

- ☐ L'augmentation de l'évaluation due aux mutations représente un gain d'environ 24 000 \$.

Au niveau des autres revenus

Les subventions gouvernementales sont reconduites et même augmentées dans certains cas, ce qui représente un gain de 185 000 \$.

- Quant à la tarification pour services municipaux, la taxe pour le traitement des matières résiduelles a été augmentée pour refléter les coûts augmentés du site et les tarifs pour l'eau et les égouts de tous les usagers, n'ont pas été modifiés.

Variations de dépenses

- Comme nous l'avons dit au début, une nouvelle convention collective doit être signée, ceci entraîne une augmentation de notre masse salariale de 44 000 \$.
- Le budget du service de protection contre les incendies reprend une des obligations du gouvernement en matière de schéma de couverture du risque incendie ce qui représente une somme d'environ 16 000 \$, en formation, installation et équipement.
- La voirie municipale augmente de façon significative ses interventions pour le fauchage, l'émondage et le drainage des chemins municipaux.
- Le service de l'hygiène du milieu, subit l'augmentation des coûts demandée par les régies de collecte des ordures soit, 63 000 \$.
- Par ailleurs, en tourisme, l'activité d'information touristique, à même le musée, représente des frais de 12 500 \$.
- Au niveau des frais de financement, globalement il y aura une diminution de 2 000 \$ qui provient des frais de financement pour divers emprunts, de légères modifications à la baisse ou à la hausse pour certains frais, sont prévues pour refléter le remboursement réel des différents emprunts.
- De plus, nous signalons que les services de prévention des incendies et des travaux publics procèdent actuellement à l'acquisition de camions.

IMPACTS SUR LE COMPTE DE TAXES

Comme nous l'avons indiqué précédemment, le taux foncier de taxation pour une résidence est gelé pour l'année 2004, mais le taux global passe à 1,3904 \$ du 100 \$ d'évaluation. Je vous rappelle que sur ce total (taux de la taxe générale), plus de 0,1712 \$ du 100 \$ d'évaluation, sert à payer les services de la Sûreté du Québec.

La valeur d'une propriété résidentielle unifamiliale moyenne à Labelle, est de 60 264 \$. Bref, pour le contribuable d'une résidence non desservie, verra son compte de taxes hausser de 30,93 \$, pour une propriété de 60 000 \$, alors que le propriétaire d'une propriété de valeur égale mais dans un secteur desservi, verra son compte de taxe augmenter de 15,83 \$.

Le budget sommaire sera disponible à la réception de l'hôtel de ville pour consultation, toutes personnes intéressées, peut s'en procurer une copie au coût de 4,50 \$.

Je tiens à préciser que l'adoption des prévisions budgétaires ne constitue pas une décision de toutes les dépenses qui seront réalisées l'année prochaine. Il est important que vous sachiez que le conseil analysera toutes les dépenses majeures, avant de donner son approbation.

Pour les personnes intéressées à obtenir des informations très spécifiques, des formulaires de demande d'accès à un document, vous seront remis et nous vous répondrons, en respectant les dispositions prévues à la Loi sur l'accès à l'information.

Enfin, j'aimerais vous donner ici, un aperçu des projets particuliers que nous entendons mener à bien au cours de l'année 2004.

Pour l'ensemble des citoyens

- Installation de bornes fontaines sèches;
- Acquisition d'habits de protection pour les pompiers (Bunker suit);
- Réfection de trottoirs dans le village;
- Recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc;
- Bouclage d'aqueduc;
- Approvisionnement en eau potable;
- Réfection du toit de la piscine;
- Réparation de la céramique à la piscine;
- Aménagement au niveau de la revitalisation du centre-ville, poursuite du Programme particulier d'urbanisme (PPU).

Pour les citoyens de certains secteurs (taxes de secteur en tout ou en partie)

- Repavage d'une partie du chemin du Lac-Labelle.

Projets conditionnels à l'octroi d'une subvention

- Repavage d'un tennis;
- Reconstruction des bandes de la patinoire;
- Aménagement d'un « skate park »;
- Repavage d'une partie du chemin du Moulin;

Pâquerette Léonard
Mairesse

PERCEPTION DES TAXES 2004

Les comptes de taxes au montant de **300 \$ et plus** peuvent être payés en 4 versements, soit :

- 1^{er} versement : **27 février 2004**
- 2^e versement : **27 avril 2004**
- 3^e versement : **28 juin 2004**
- 4^e versement : **27 août 2004**

Nous vous rappelons qu'il est très important de faire parvenir vos versements, **payables à l'ordre de la Municipalité de Labelle**, aux dates indiquées ci-dessus. Si l'échéance du versement n'est pas respectée, des intérêts de 13 % par année seront calculés quotidiennement. De plus, une pénalité de 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année sera facturée pour tout paiement effectué après les dates d'échéances.

Il est maintenant possible d'acquitter vos versements de taxes et autres montants dus dans toute succursale de Caisse Desjardins du Québec, par guichet automatique, Internet ou en personne en spécifiant notre SIPC 1447.

AVIS PUBLIC

RELATIF À L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2004
ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Avis est par le présent donné que lors de la séance spéciale du 15 décembre 2003, le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2004 et le programme triennal d'immobilisation, comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2004

Revenus	2004	2003	Variation de 2003 à 2004
Taxes	2 389 957 \$	2 283 727 \$	106 230 \$
Paiement tenant lieu de taxes	29 484 \$	29 484 \$	- \$
Autres recettes de sources locales	180 081 \$	161 710 \$	18 371 \$
Transferts gouvernementaux	186 119 \$	450 \$	185 669 \$
Total des revenus	2 785 641 \$	2 475 371 \$	310 270 \$

Dépenses	2004	2003	Variation de 2003 à 2004
Administration	565 232 \$	560 025 \$	5 207 \$
Sécurité publique	321 072 \$	283 987 \$	37 085 \$
Voirie municipale	708 037 \$	626 409 \$	81 628 \$
Hygiène du milieu	380 757 \$	292 042 \$	88 715 \$
Santé et bien-être	3 478 \$	4 304 \$	826 \$-
Urbanisme et développement	120 538 \$	98 226 \$	22 312 \$
Loisirs et culture	285 394 \$	236 599 \$	48 795 \$
Remb. du service de la dette	125 284 \$	350 690 \$	225 406 \$-
Autres activités financières	275 849 \$	23 089 \$	252 760 \$
Total des dépenses:	2 785 641 \$	2 475 371 \$	310 270 \$

TAUX DE LA TAXATION GÉNÉRALE	2004	2003	Variation de 2003 à 2004
Taxe générale (résidentielle)	1,1310 \$	1,1310 \$	0,0000 \$
Taxe gén. service de dette	0,0878 \$	0,0782 \$	0,0096 \$
Taxe de la Sûreté du Québec	0,1716 \$	0,1675 \$	0,0041 \$
Total	1,3904 \$	1,3767 \$	0,0137 \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2004-2005-2006

SERVICE	2004	2005	2006
Administration	30 000 \$	28 500 \$	
Incendie	6150 \$		
Travaux publics	1 659 000 \$	160 000 \$	
Urbanisme	250 000 \$		
Loisirs / tourisme	68 500 \$		
Bibliothèque		35 000	
TOTAL	2 013 650 \$	223 500 \$	0

DONNÉ à Labelle, ce 17^e jour du mois de décembre deux mil trois (17 décembre 2003).

NOUVELLES URBANISTIQUES

Vous préparez déjà vos projets de construction et de rénovation et n'attendez plus que l'arrivée du printemps pour les réaliser. Êtes-vous venu chercher votre permis? Pour éviter de bien mauvaises surprises, venez rencontrer M. Jean-Charles Clément, responsable du service de l'urbanisme par intérim, pour lui exposer vos projets. Il saura vous rassurer sur la conformité des travaux projetés ou vous indiquera les normes à respecter, le cas échéant. N'attendez pas à la dernière minute!

Nous avons actuellement un programme particulier d'urbanisme. Ce programme est un outil de planification qui propose des interventions qui ont pour but de rendre le noyau villageois plus attrayant pour tous et d'augmenter sa fréquentation grâce à ses attraits et à la qualité de ses aménagements. Venez voir le nouveau visage que Labelle souhaite se donner.

Enfin, nous vous rappelons que tout au long de l'année, des avis publics sont affichés pour vous renseigner sur les modifications aux règlements et sur les dérogations mineures ainsi que sur les étapes à franchir et sur vos droits. Vous les trouverez au centre communautaire de Labelle, à l'hôtel de ville et, durant la période de l'été, à la chapelle du lac Labelle. Dans certains cas, ils sont même publiés dans l'Information du Nord. Soyez à l'affût!

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL**Pâquerette Léonard**

Mairesse
Association touristique des Laurentides
Conseil régional de développement des Laurentides
Centre local d'emploi
Comité consultatif agricole
Matières résiduelles

André Beaudry

Comité de la gare
Service de protection contre les incendies
Société d'horticulture et d'écologie de Labelle

François Labelle

Maire suppléant
Service des loisirs
Sûreté du Québec

André Chapdelaine

Bibliothèque municipale
Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides (CRSBP)
Culture

André Dufresne

Sécurité civile
Développement
Conseil régional de développement des Laurentides
Protection de l'environnement

Yvon Nantel

Office municipal d'habitation
Service des travaux publics – voirie
Régie intermunicipale des déchets de la Rouge et de récupération des Hautes-Laurentides

Robert Saint-Cyr

Comité consultatif d'urbanisme
Transport Adapté des Laurentides
Corporation de développement économique de la Rouge
Aqueduc et égouts

TAXES MUNICIPALES

Vous vous demandez peut-être pourquoi votre compte de taxe ne diminue pas et ce, malgré les efforts de votre conseil.

Il existe non pas une légende, mais une réalité urbaine qui est la suivante : La Municipalité est un organisme tributaire du gouvernement. C'est à dire que le gouvernement peut imposer aux municipalités tout transfert de responsabilité qu'il juge à propos, avec ou sans le financement qui va de pair. Ces dernières années les différents ministères se sont servis généreusement de cette prérogative en nous imposant :

- ⇒ De nouvelles règles en matière de couverture du risque incendie;
- ⇒ Des nouvelles règles aussi en protection civile;
- ⇒ La politique nationale sur l'eau potable entraîne son lot de frais pour la Municipalité;
- ⇒ La gestion des matières résiduelles a déjà créé une partie de l'augmentation du compte de taxe.

Ce sont tous des sujets contre lesquels nous ne pouvons nous objecter et dont les buts sont plus que louables. Même si certains sont accompagnés de subventions, aucun de ces dossiers n'est subventionné au complet et donc il y a toujours une charge, parfois importante.

Si l'on ajoute à cela les augmentations d'Hydro-Québec, de la Sûreté du Québec et des opérations de la MRC, nous expliquons près de 50% de l'augmentation des coûts d'opération de la Municipalité.

De récents articles parus dans les journaux locaux nous indiquent que la tendance est à la hausse¹. Les différents transferts mentionnés plus haut apporteront dans un futur prévisible leur lot de charges financières.

Le conseil est très heureux des avancées du gouvernement fédéral à l'égard des transferts de nouveaux fonds vers les municipalités.

Soyez assurés que votre conseil mettra tous les efforts nécessaires pour maintenir votre compte de taxe le plus bas possible tout en vous donnant une qualité de vie améliorée.

1 : L'Information du Nord / Mont-Tremblant, vendredi 9 janvier 2004, page 2

VOUS VOULEZ NOUS REJOINDRE ?

Vous pouvez tous nous joindre au **(819) 686-2144**

Directeur général, Léonard Castagner	(222)
Directrice générale adjointe, Lucie Bourque	(224)
Directrice générale adjointe par intérim, Christiane Cholette	(224)
Taxation, perception, Ginette Cormier	(225)
Travaux publics, Yves Champagne	(236)
Urbanisme, Geneviève Demers	(223)
Bibliothèque, Nathalie Robson	(237)
Piscine : Le Groupe Récrégestion	(234)
Loisirs :	(235)
Société d'histoire de Chute aux Iroquois	(238)
Bureau touristique	(239)

Hôtel de ville Télécopieur : (819) 686-3820
Courriel : info@municipalite.labelle.qc.ca
Site Web : www.municipalite.labelle.qc.ca

Travaux publics Télécopieur : (819) 686-1073
urgence : 800-363-3781
donner le numéro : 414258

Protection incendie **urgence : 911** ou (819) 686-3636

Bibliothèque Courriel : labelle@crsbl.qc.ca

Pour tous les services, par courrier au
1, rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0